

Le chef d'établissement

À

Madame, Monsieur

**CONVOCATION pour la visite médicale obligatoire
pour les élèves mineurs (15 – 18 ans)
effectuant des travaux relevant de dérogation**

L'élève

Classe de

est convoqué(e) par le médecin scolaire le à

Il devra se munir de :

- **son carnet de santé (et/ou) vaccinations**
- **la feuille de renseignements dûment remplie et signée par les responsables légaux**
- **tous les documents utiles concernant sa santé**

Attention : cette visite médicale est EXIGÉE par le code du travail (D.4153-21 à D.4153-47)

L'avis du médecin en charge de la surveillance des élèves (médecin de l'Éducation nationale) est nécessaire à la constitution du dossier de demande de dérogation auprès de l'Inspection du travail.

En cas d'absence à la convocation médicale sans motif valable (hospitalisation, maladie, événement familial grave,...), **aucun autre rendez-vous ne pourra être proposé**. Sans avis médical, le travail en atelier pourra être interdit.

Date :

Cachet de l'établissement

signature du chef d'établissement
ou du référent chargé de l'organisation des visites médicales